



ASSOCIATION ECOLE DU CHAT BOULONNAIS

28, rue de La Marne – 62360 Condette

06 77 13 62 84 ou 06 80 35 37 63

ecoleduchatboulonnais@orange.fr

 Ecole du Chat du Boulonnais

Contrat de réservation

L'association « Ecole du Chat du Boulonnais déclarée en sous-préfecture de Boulogne sur Mer sous le numéro W623001802 déclare réserver l'animal :

Nom : Sexe : Mâle Femelle Date de Naissance :
 N° de puce ou tatouage : Couleur :
 Stérilisé : oui non
 Testé FIV/FELV (2) : oui non Vaccin Coryza-Typhus (2) : non Primo secondo
 Nom de la Famille d'accueil :

A

Mr ou Mme :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Téléphone fixe : Téléphone portable :
 Adresse mail :
 Pièce d'identité (nature et numéro) (3) :

Les tarifs sont fonction des soins reçus au moment de l'adoption :

	Déparasité	Identifié	Stérilisé	1 ^{er} Injection Vaccin	2 ^e injection Vaccin	TARIF
Adulte	✓	✓	✓			100 €
	✓	✓	✓	✓		120 €
	✓	✓	✓	✓	✓	140 €
Chaton de – de 6 mois	✓	✓				60 €
	✓	✓		✓		80 €
	✓	✓		✓	✓	100 €

Si ce n'est pas le cas, certains soins peuvent vous être proposés à tarif associatif :

Souhaitez-vous faire la primo-vaccination typhus/Coryza ? oui non sans objet⁽¹⁾
 Souhaitez-vous faire le rappel Typhus/Coryza ? oui non sans objet⁽¹⁾
 Souhaitez-vous faire le test FIV/FELV ? (+ 25 € de surcoût)⁽²⁾ oui non sans objet

(1) : Déjà réalisé

(2) : Chaton de plus de 6 mois

Sur un accord commun et après vérification des disponibilités des personnes en charge de l'adoption :

L'adoptant viendra chercher l'animal chez la famille d'accueil le : / / à heures.

ou

La F.A. ou un autre membre de l'association conduira l'animal chez l'adoptant le : / / à heures.

Réservation contre versement d'un acompte d'un montant de 40 € ou de 65 € (si l'adoptant demande les tests FIV et FELV) qui sera encaissé par l'association et déduit des frais d'adoption. Cet acompte ne sera pas récupérable par l'adoptant en cas de désistement.

Date :

Pour l'adoptant
(Nom complet et signature)

Pour l'A.E.C.B.
(Nom complet et signature)

Les documents à produire, lors de l'adoption :

Dans tous les cas :

- Un justificatif de domicile
- Une copie recto verso de votre carte d'identité

Si l'animal adopté n'a pas été stérilisé :

- Un chèque de caution de 100 €
- Une enveloppe timbrée à vos noms et adresses.

Merci de penser à vous munir d'une cage de transport.